

Exploitation de poules pondeuses contaminée à Marin

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires prend toutes les mesures pour éviter la propagation de la maladie

Dès qu'il a eu connaissance par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) du cas d'une exploitation de poules pondeuses à Marin contaminée par la maladie de Newcastle - maladie virale hautement contagieuse pour de nombreuses espèces d'oiseaux - , le Département de l'économie, par son Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), a pris toutes les mesures nécessaires pour éviter une transmission de la maladie à d'autres élevages situés dans la zone touchée.

Dès demain samedi 3 décembre 2011, le SCAV procédera ainsi à l'abattage des 5.000 volailles que compte l'exploitation marinoise touchée.

En outre, une zone de protection sera définie autour de l'exploitation concernée et un vétérinaire officiel procédera à l'examen de tous les poulaillers situés dans ladite zone et prélèvera des échantillons pour s'assurer qu'aucun autre élevage n'a été contaminé.

- **Lien sur le communiqué de presse de l'Office vétérinaire fédéral:**

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=42526>

Pour de plus amples renseignements:

Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 58 46 ou 079 327 32 49.

Neuchâtel, le 2 décembre 2011